Image not found or type unknown

Calcul des charges et repartion eau

Par **sylvie de oliveira**, le **21/02/2017** à **17:30**

Bonjour, lors de la signature le notaire n'a pas fait le calcul de la répartition d'eau consommé par le vendeur. Quand j'ai reçu les charges à payer je lui ai signalé il m'a répondu qu'il ne peut rien faire que c'était lors de la signature que ça devait être à moi de m'en occuper. Sachant que le relevé compteur fait par l'agence nous a été remis lors de la signature et que le notaire à reçu une lettre du syndicat lui rappelant que le jour de la signature il fallait le faire.
J'aimerais savoir quoi faire si c'est normal de payer 420€ d'eau consommer par le vendeur.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés